

Thématiques : Citoyenneté et services au public / Habitat

Localisation : Région Nouvelle-Aquitaine, Département Pyrénées-Orientales

Porteur/initiateurs de l'expérience : Pays/PETR



Une démarche expérimentale au service de l'attractivité et de la revitalisation

Située en Région Nouvelle-Aquitaine, la Châtaigneraie Limousine s'étend au sud-ouest de la Haute-Vienne, des portes de l'agglomération de Limoges jusqu'aux frontières de la Charente, Dordogne et Corrèze.

L'habitat participatif (ou coopératif) comprend la participation des futurs habitants à la définition collective d'un lieu de vie qui regroupe logements privatifs et espaces communs. Mode d'habiter ancien et marginal, il s'est développé jusqu'à présent par le recours à la construction, souvent dans les agglomérations et les métropoles, là où l'habitat collectif est la norme et l'accès au foncier difficile.

Dans les bourgs ruraux et les petites villes du territoire, se trouvent des gros bâtiments ou des îlots qui se prêtent mal aux formes d'habitat plus classiques que sont l'accession individuelle à la propriété ou la location. Pour attirer de nouveaux habitants dans les bourgs et sortir ces immeubles de la vacance, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux leviers. Et pourquoi pas celui de l'habitat participatif ?

C'est en tout cas le sens de l'expérimentation portée par la Châtaigneraie Limousine.

Cette expérimentation vise à :

- 1 - identifier et sélectionner 3 à 5 immeubles de bourgs les plus propices à l'habitat participatif ;
- 2 - formaliser et diffuser des offres d'habitat participatif auprès du public ;
- 3 - informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur ce qu'est l'habitat participatif ;
- 4 - informer les personnes intéressées par l'une des offres.

Grâce à des financements de l'Europe (FEDER Massif Central) et de l'Etat (FNADT), un groupement de prestataires (SOLIHA Nouvelle-Aquitaine, "Dessine-moi un Logement" et "Toit de Choix") accompagne la Châtaigneraie Limousine dans cette expérimentation.

La concertation au cœur du projet

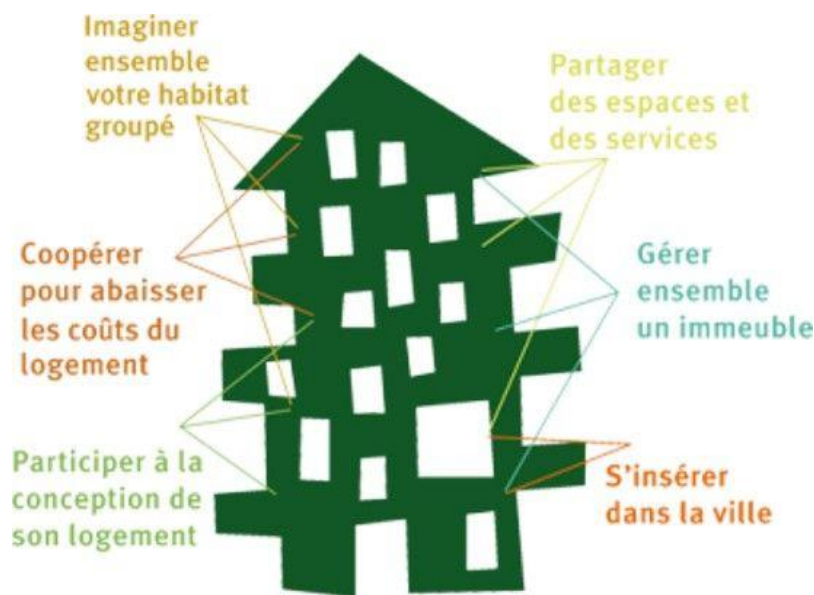
A partir du moment où un groupe de ménages se constitue, il faut en moyenne 15 à 18 mois et nombreuses phases de travail en commun pour que le projet se matérialise en charte de valeurs, règlement de copropriété, plans et autorisation de financement.

Avant le lancement de l'AMI pour la recherche de bâtiments, plusieurs rencontres ont été effectuées pour évaluer la pertinence du projet : avec des spécialistes de l'habitat participatif (universitaires, associations), et avec des maires.

La concertation s'est ensuite organisée pour le suivi de la démarche au travers d'un Comité de pilotage comprenant partenaires, spécialistes de l'habitat participatif et communes retenues. Mais c'est surtout au travers des réunions de sensibilisation et d'information que les échanges ont été très riches. En deux mois, six réunions se sont déroulées sur le territoire :

- une en direction spécifique des élus et des partenaires
- deux en direction de la population
- trois en direction d'éventuels candidats

Sur le plan technique enfin, ce projet étant au croisement de plusieurs actions du Pays, il a été élaboré et suivi par 3 agents du Pays.



Contacts :

Chaigneraie Limousine
Site de la Monnerie
87150 ORADOUR/VAYRES - France